

Meurtres, Tortures, Repressions et Violations des droits
économiques, sociaux et culturels, au Chili durant les
années 1981 et 1982

Introduceur Prof. V. Philias

Président du Comité grec pour la Solidari-
té Internationale Démocratique (EEDDA)

La situation, au point de vue de droits de l'homme
durant les années 1981 et 1982 au Chili, se présente
ainsi :

Le régime essaye de couvrir avec le manteau de légalité et d'apparent respect, les règles et les arrangements constitutionnels que lui-même a établi; toutes ces actions qui violent les principaux droits individuels et collectifs. Cette violation "dite légitime" se fait à l'aide des tribunaux et des juges désignés et contrôlés par le Ministère d'Intérieur, qui interprètent cette même constitution falsifiée ainsi que les lois de la Junta, non par rapport au principe fondamental des députés et de l'objectivité mais, d'après chaque cas, correspondant aux désirs de la Junta: De centaines de ces relatifs, ont été signalés et désapprouvés, pendant cette période par l'association d'avocats, les organisations de l'église

Philias

les journalistes et les personnalités à l'intérieur et à l'extérieur du Chili. Sur cette base a été constamment formulé la demande d'appliquer, ne fut ce que celle opprimante législation que la Junte elle-même a établie.

On pourrait dire, que cela est le premier niveau d'oppression, établi pour la période examinée des années 1981 et 1982

Les autres niveaux d'oppression s'échelonnent selon la poursuite du gouvernement qui est de sauvegarder le climat terroriste à toutes les catégories et groupes du peuple Chilien, afin qu'aucune mobilisation modérée pour des intérêts sociaux et pour des buts politiques, soit possible même si celle-ci est dans le cadre accepté par le gouvernement.

Cette oppression selon les accusations contrôlées et nominatives a pris, pendant la période que nous examinons, cette forme:

Premièrement: Pour n'importe quelle action ou publication que le gouvernement considère comme une légère «déviation» des prescriptions, se font de fortes recommandations menaçantes de la part de la police et des autres services spéciaux de la sécurité. Ces cas remontent à des plusieurs centaines, pendant la période que nous examinons.

Deuxièmement: Pour des fautes plus graves, il s'applique, avec des variations, une triple méthode: a) renvoi, provisoire, du travail qui peut avoir une durée d'une

Philias

semaine jusqu'à plusieurs mois ou dans les cas des étudiants, expulsion, ce qui signifie la perte d'une ou plusieurs périodes ou années, b) des arrestations, non officielles, par les services de la Sécurité et plusieurs heures ou de jours de détention selon le cas c) fustigations sans bornes par des inconnus dans des bâtiments et dépôts déserts ainsi que dans les rues et même dans leurs maisons. C'est ainsi qu'ils mettent en raison non seulement les

individus mais aussi les représentants syndicaux et des organisations sociales et même des représentants de l'église qui osent se présenter devant le pouvoir avec des demandes "interdites". Les cas contrôlés de cette catégorie pour la période de 1981 et 1982 remontent à plusieurs centaines

Troisièmement: De plus lourdes "fautes" provoquent l'arrestation sans mandat et (ou) une longue arrestation sans formulation d'accusation, pour un petit délai ou et renvoi hors du pays.

Les arrestations de ce type se combinent, très souvent, avec des tortures, maltraitements de tout genre et exercice de violence psychologique. Les cas contrôlés pour la période examinée montent à plusieurs centaines

Quatrièmement: Le régime, les dernières années, évite tant qu'il peut les procès qui ont lieu contre lui à cause de la publicité et du fait du bruit international. Mais, dans tous les cas que les tribunaux militaires se forcent, ils mettent de très grandes peines selon la méthode de plusieurs inculpations du type: par exemple dix ans pour entrée

Philippines

clandestine au pays, huit ans pour des contacts clandestins, dix ans pour des actions routinières. De cette façon, les condamnations en quarante et cinquante ans de détention est une pratique habituelle étant donné que les tribunaux militaires, dans la plus part des cas, ils n'imposent pas une peine définitive de fusil.

Pendant la période examinée ils ont eu lieu plusieurs tribunaux de ce genre, contre les adversaires du gouvernement avec de fausses et fabriquées accusations.

Cinquième: Durant la période 1981 et 1982 au moins, huit personnes détenues politiques ont péri dans les prisons par intoxication. Dans aucun cas n'a été permis un examen toxicologique et c'est sûr que ces personnes ont été intoxiquées sous l'ordre de la Junte.

Sixième: La tactique habituelle du régime, ces dernières années est celle de la disparition. Plusieurs dizaines de personnes pendant la période 1981 et 1982 ont disparu sans laisser de trace.

Septième: Une autre tactique habituelle est l'assassinat soit "justifié" parce que, soit-disant, la victime s'est opposé et a essayé de fuir l'arrestation ou l'assassinat, par des inconnus et pour des raisons inconnues... Troublante était, à la fin de 1981, la découverte d'une voiture brûlée avec, dedans, quatre cadavres carbonisés qui ont été reconnus par les dents, comme appartenants à des ennemis du gouvernement. La chose la plus curieuse selon l'acceptation de la police, est que l'un des cadavres n'avait

Philias

ni bras, ni jambes et appartenait à une personne, qu'une semaine avant avait été amenée pour «une simple constatation ...

Le nombre de victimes disparues et assassinées surpasse, pour les années 1981 et 1982, les cinquante, suivant le catalogue avec les noms que nous possédons :

Tout cela concernant les droits de l'homme concernant les conditions sociales, économiques et culturelles durant les dernières deux années, nous devons signaler les suivantes :

- Selon la loi de la Junte, les relations des droits d'ouvriers et le niveau du salaire ont tout à fait été abandonnés à la merci du marché. Cela signifie que, pratiquement, on ne reconnaît aucune particularité et nécessité de protéger l'ouvrier contre, les patrons et contre tout système de traité collectif, et les salaires journaliers inférieurs, qui se renverse et perd toute signification. Cette évolution constitue une conséquence naturelle de la politique économique du gouvernement de Pinochet. Les données qui constituent cette politique se groupent sur les points suivants :

- Premier: Maintien et diminution de l'inflation avec une augmentation des non-employés et une diminution du pouvoir d'achat des couches populaires. Il suffit de noter que les dernières années le chômage a dépassé le 35%, conséquence naturelle de cette politique et le niveau de vie a eu une chute verticale. Il s'agit sûrement d'une politique profondément anti-populaire, qui touche les petites et moyennes couches et, naturellement, toutes les

Chili

petites et moyennes entreprises qui dépendent du pouvoir d'achat de ces couches. La concentration toujours plus grande du capital vers les grandes entreprises et des unités industrielles, est une des principales conséquences de cette politique.

Deuxième: cette politique, suivie, n'a abouti pas au renforcement du grand capital national chilien - comme on pourrait supposer - mais, seulement dans une certaine mesure et ceci parce que la Junte a littéralement ouvert les portes du pays aux sociétés internationales. Ces sociétés internationales, qui même avant Allende contrôlaient les ressources et les premières matières du pays, particulièrement pendant la dernière période se sont étendues sur tous les domaines d'intérêt économique du pays. Des produits essentiellement du pays, de grands marchés, des super-marchés, des transports et se trouvent sous la tutelle partielle ou totale du capital étranger.

Troisième: Le modèle de développement que la Junte de Chili suit, se base, sur les prêts qui viennent de l'étranger et, sous des conditions intéressantes, l'importation des capitaux et pas sur l'accumulation du capital intérieur. Le point tragique et fatal pour le Chili est qu'un grand pourcentage du surplus va de nouveau sous forme de bénéfice aux mêmes sociétés qui sont installées dans le pays et le présentent avec des conditions avantageuses comme capital importé. D'autre part, les plus en plus grandes dépenses publiques, et tout particulièrement les militaires, qui se courent par le prêt étranger, provoquent d'immenses déficits au budget de l'état et augmentent

les dettes publiques. A ce moment les dettes du Chili à l'étranger dépassent les 16 milliards de dollars, le capital le plus élevé, par personne, au monde.

C'est évident que sous ces conditions nous ne parlons plus d'une déperdition économique mais d'une aliénation totale de l'économie chilienne. Les vendeurs bancaires de la Junta du Chili n'ont pas seulement vendu politiquement leur pays à l'impérialisme, mais aussi économiquement au pouvoir étranger.

Finalement sur le plan culturel, la stagnation est complète. Chaque possibilité d'expression libre, même la plus innocente et indirecte a été anéantie. Les "recommandations" sur un premier plan et l'arrestation des journalistes, poètes, écrivains et artistes pour un débris indéfini, est une pratique journalière. Le dépérissement de chaque créativité est l'inévitable conséquence. L'activité culturelle de tous les niveaux sous la forme de périodiques, clubs, unions, est pratiquement impossible. Le contrôle idéologique et le terrorisme idéologique, ces deux dernières années, s'est exercé au lieu de diminuer, pour compenser une apparente détente politique qui montre ce que le régime a fait sur d'autres domaines, sur le seul but de tromper l'opinion mondiale. La qualification des citoyens, syndicalistes, intellectuels, comme "marxiste" et "communistes", simplement parce qu'ils expriment des inquiétudes, est un événement journalier. C'est impossible de discuter avec eux, c'est une position du régime.

En ces peu de mots, chers amis, chers délégués nous vous donnons un aperçu général. Les sujets plus particuliers, vous seront présentés par d'autres introducteurs.

Merci